

Acte de mariage de DAVEAU Charles et SAUVAGET Michelle

[272]x[273]

Le huitième jour de février mil sept cent cinquante-deux, après la dispense de deux bans accordée par Monseigneur notre évêque en date du cinq du présent, signée Jean évêque d'Angers, et insinuée le même jour ; après la publication d'un ban faite en notre église sans empêchement ni opposition venus à notre connaissance, nous, curé soussigné, avons donné la bénédiction nuptiale dans l'église de Michel du Tertre à Charles DAVEAU, fils mineur de Charles DAVEAU et de Mathurine POISBEAU présents et consentant d'une part, et à Michelle SAUVAGET, fille mineure d'Alexis SAUVAGET et de Michelle BARBÉE, présents et consentant d'autre part, tous de cette paroisse en présence de Messire Vincent BENOIT, Ecuyer, Maire et Capitaine Général de cette ville, et de tous Messieurs les Echevins perpétuels et ordinaires de l'Hôtel de Ville soussignés qui ont assisté à cette cérémonie solennelle, précédés de la milice bourgeoise sous les armes, les officiers à la tête, qui ont fait plusieurs décharges de mousqueterie et cinq décharges d'artillerie en conduisant lesdits contractants avec trois autres filles qui ont été également dotées et mariées par Messieurs du Corps de Ville qui leur ont donné chacun deux cent cinquante livres, et après la bénédiction nuptiale, lesdits contractants ont été conduits à l'Hôtel de Ville sous les drapeaux tambours battants par Messieurs du Corps de Ville qui leur ont donné à dîner et à souper et qui ont été servies à table par un grand nombre de personnes de la première distinction.